

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/202

Objet : Travaux sur toiture

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 23/09/2024 par BOCCAWN ÉRIC agissant pour le compte de Mme. LOUBIÈRES Annie en vue d'occuper le domaine public au droit du 32 rue Jean Jaurès, afin d'effectuer un stationnement dans le cadre de travaux sur toiture avec utilisation d'engin de levage pour la période du 27/09/2024 au 14/10/2024,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : BOCCAWN ÉRIC est autorisé à occuper le domaine public au droit du 32 rue Jean Jaurès, afin d'effectuer un stationnement dans le cadre de travaux sur toiture avec utilisation d'engin de levage pour la période du 27/09/2024 au 14/10/2024.

Article 2 : Des places de stationnement seront réservées.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 23 septembre 2024

Le Maire
Barbara NETO

